

Image not found or type unknown



Achat d'un chien malade a un eleveur

Par **dayteg_old**, le **19/11/2007 à 10:59**

J' ai achete un chiot a une foire, a un eleveur le 04/11/07.un paiement en 3 fois.Le 10/11/07, le chiot etant malade je l'ai emmene chez le veterinaire. les frais s'elevent à 97.03euros. le 16/11/07,memes symptomes je l'ai ramene et ca m'a coute 197.81 euros. j'apprends que le chiot a une malformation grave du foie et qu'il faut prevoir une intervention de plus de 500 euros.

l'eleveuse ne propose aucun arrangement a l'amiable malgre mon recommande. puis je faire opposition aux 2 paiements restants? je n'ai pas les moyens de faire soigner le chiot. merci de me repondre. je voudrai connaitre mes droits.